

Entre 2004 et 2008 les actions du contrat PRO-LITTORAL en baie de la Fresnaye ont permis :

La résorption de quasiment 100% des excédents organiques azotés agricoles.

L'engagement de 54% des agriculteurs dans un contrat d'objectifs agri environnemental Bassin Versant leur apportant conseils agronomiques, analyses, autonomie de décision et réduction d'apports azotés sur cultures (-20%).

L'implantation de 27 Km de haies bocagères, 7.5 hectares de bois, 730m de talus et réaménagement rural engagés dès 2006 sur parcelles agricoles.

Le diagnostic des assainissements individuels défectueux.

L'accompagnement des communes ou syndicats dans leurs projets d'amélioration de leurs réseaux et installations d'assainissement collectif voir pluvial.

La création d'un outil diagnostic – actions de réduction des fuites d'azote à la parcelle agricole.

Une diminution de 15 à 20% des quantités de nitrates annuelles arrivant dans la baie par les cours d'eau.